



**HAL**  
open science

## Le préfixe RE- et l'antonymie directionnelle en français

Denis Apothéloz

► **To cite this version:**

Denis Apothéloz. Le préfixe RE- et l'antonymie directionnelle en français. Synergies Pologne, 2005, L'Europe des langues et des cultures. Tome 2: Langue et littérature, 2 (Tome 2), pp.12-18. hal-02514421

**HAL Id: hal-02514421**

**<https://hal.science/hal-02514421>**

Submitted on 22 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Le préfixe *RE-* et l'antonymie directionnelle en français<sup>1</sup>**

Denis Apothéloz

Université de Nancy 2, France

### **Résumé**

Certaines paires d'antonymes directionnels, au sens de Lyons (1977), engendrent par dérivation morphologique en *RE-* deux autres paires d'antonymes directionnels : cf. *monter* vs *descendre* qui, par dérivation, construisent *monter* vs *redescendre* et *descendre* vs *remonter*. Mais d'autres paires antonymiques n'engendrent, par la même dérivation, qu'une seule autre paire d'antonymes directionnels : cf. *perdre* vs *trouver* qui, par dérivation, construisent la paire *perdre* vs *retrouver* (*trouver* et *reperdre* n'étant pas liés par un rapport d'antonymie directionnelle). Partant de ce constat, deux problèmes sont examinés : (i) La différence entre l'antonymie de type *monter* vs *descendre* et celle de type *monter* vs *redescendre* : on établit ici une distinction entre antonymes directionnels lexicaux et antonymes directionnels discursifs. Deux valeurs de *RE-* sont par ailleurs distinguées : une valeur itérative et une valeur annulative. (ii) Le deuxième problème est celui de savoir pourquoi certains dérivés en *RE-*, comme *reperdre*, ne peuvent pas contracter un rapport d'antonymie directionnelle. On explique ce phénomène en formulant l'hypothèse que les dérivés en *RE-* à valeur annulative dénotent obligatoirement un procès dont l'état final est représenté comme « premier ». On compare enfin le fonctionnement de *RE-* et celui de *DÉS-*, autre préfixe lié à l'antonymie directionnelle.

### **Mots-clés**

Préfixe *RE-*, préfixe *DÉS-*, antonymie directionnelle, négation, polarité sémantique.

## **Introduction**

On le sait, la relation d'antonymie se manifeste dans le lexique par divers types de relations d'opposition. Celles-ci ont été décrites depuis longtemps (cf. notamment Leech 1974, Lyons 1977, Cruse 1986, Jones 2002) et font partie du bagage de tout lexicologue. Cependant les rapports entre l'antonymie, en tant que relation logico-sémantique entre lexèmes, et le niveau morphologique, sont beaucoup moins bien connus. L'un des objectifs de cet article est précisément d'explorer ce type de rapports, en prenant comme objet d'étude le préfixe *RE-* en français et le type d'antonymie qualifié, depuis Lyons (1977), de « directionnelle ». Accessoirement nous serons également conduits à caractériser contrastivement le fonctionnement du morphème *DÉS-*.

---

<sup>1</sup> Cet article doit plusieurs améliorations à une lecture critique que M. Nowakowska a faite d'une première version. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée !

Les affixes en tant qu'unités abstraites – les « types » – seront notés en petites capitales italiques ; leurs « instances » seront notées en italiques normales. Ainsi, au type *RE-* correspondent les instances *re-* (*ressortir*), *ré-* (*réaffirmer*), *r-* (*racheter*) et *ra-* (*rajeunir*). La relation d'antonymie sera notée 'vs'.

## 1. L'antonymie directionnelle

Bien que la terminologie soit loin d'être stabilisée, les lexicologues s'accordent en général pour distinguer au moins quatre types de relations d'antonymie lexicale : les contraires (*petit vs grand*, *large vs étroit*), les contradictoires (*pair vs impair*, *mort vs vivant*), les converses (*acheter vs vendre*, *donner vs recevoir*) et les directionnels (*monter vs descendre*, *paver vs dépaver*)<sup>2</sup>. L'antonymie directionnelle peut être définie comme suit : elle concerne deux lexèmes verbaux (nous laissons de côté l'éventuelle généralisation à d'autres catégories lexicales) dénotant des procès caractérisables comme des changements d'état ou des changements de propriété, chacun des procès étant l'inverse de l'autre. L'opposition de directionnalité est fondée sur le caractère réversible de ces changements. Prenons le couple *entrer vs sortir*. Schématiquement, si *entrer* dénote un procès transformateur représentable comme  $E_i > E_j$  (i.e. « passer d'un espace catégorisé comme 'extérieur' à un espace catégorisé comme 'intérieur' »), *sortir* dénote un procès transformateur inverse représentable comme  $E_j > E_i$  (i.e. « passer d'un espace catégorisé comme 'intérieur' à un espace catégorisé comme 'extérieur' »). Il convient d'ajouter que la notion de directionnalité ne renvoie pas obligatoirement à l'espace au sens concret du terme et doit être entendue en un sens purement conceptuel (voir sur ce point les arguments de Lyons 1977).

Bien qu'elle ne soit pas obligatoirement corrélée à un marquage morphologique (cf. *entrer vs sortir*), l'antonymie directionnelle peut être marquée par les préfixes *DÉS-* (*garnir vs dégarnir*) ou *RE-* (*descendre vs remonter*). Mais ces affixes ont d'autres fonctionnements encore : *DÉS-* est associé à d'autres types d'antonymies (cf. *ordre vs désordre*, *conseiller vs déconseiller*), et *RE-* n'a le plus souvent rien à voir avec l'antonymie (cf. *recalculer*, *repenser*).

---

<sup>2</sup> Leech (1974) distingue encore ce qu'il appelle des « oppositions polaires », pour des paires comme *possible vs nécessaire*, *tous vs certains*, *rester vs devenir*, etc.

## 2. *RE-* et la relation d'antonymie : bref état des lieux

Il n'est à vrai dire pas fréquent de lier *RE-* à l'antonymie, encore moins à la négation. A notre connaissance les publications consacrées à ces questions ne mentionnent jamais ce préfixe. Ainsi, ni les travaux de Gaatone (1971, 1987) ou de Rizzo (1980) sur la préfixation négative, ni ceux de Muller (1991), de Lewandowska-Tomaszczyk (1996) ou de Larrivée (2004) sur la négation en général, ni l'ouvrage récent de Jones (2002) sur l'antonymie, n'évoquent un quelconque rapport entre *RE-* et la négation ou l'antonymie. Nous allons précisément essayer de montrer ici qu'un tel rapport existe. Faute de place nous laisserons de côté tous les problèmes qui concernent l'analyse morphophonologique de *RE-* (allomorphies, conditionnements, etc.). Le lecteur pourra notamment consulter sur ce point Mok (1980) et Apothéloz (2005). Notre propos restera cantonné ici aux aspects sémantiques et lexicaux de *RE-*, et de surcroît nous nous limiterons à examiner des verbes.

### 2.1. Valeur itérative et valeur annulative

L'analyse sémantique de *RE-* révèle, au-delà des divers effets de sens décrits par les lexicographes, deux valeurs principales : une valeur itérative, comme dans (1), et une valeur annulative, comme dans (2) :

- (1) *réaffirmer, recalculer, redessiner, reboire*
- (2) *redescendre, refermer, repousser, se rhabiller*

En réalité, la plupart des lexèmes verbaux qui ont lexicalisé une valeur annulative ont aussi une valeur itérative (l'inverse n'étant pas vrai). Tel est le cas des exemples réunis sous (2), et par exemple de *redescendre* :

- (3) valeur itérative      « *descendre à nouveau* »
- valeur annulative    « *descendre (de X) après être monté (sur/dans X)* ».

Divers arguments permettent de penser que ces deux valeurs peuvent être décrites comme la conséquence d'une même opération, intervenant sur des composants différents de la structure sémantique du lexème base (cf. sur ce point Apothéloz 2005).

Les lexèmes verbaux dérivés en *RE-* qui manifestent cette valeur annulative présentent très souvent la propriété d'être couplés à un autre lexème verbal avec lequel ils entretiennent, précisément, une relation d'antonymie directionnelle. En voici quelques exemples :

- (4) *monter VS redescendre, entrer VS ressortir, éteindre VS rallumer, arriver VS repartir, perdre VS retrouver, disparaître VS réapparaître, donner VS reprendre, ouvrir VS refermer, enlever VS remettre, dévisser VS revisser*

En fait, quand un dérivé en *RE-* entre comme terme dans une relation d'antonymie directionnelle, il lexicalise toujours cette valeur annulative. Si le dérivé ne peut lexicaliser qu'une valeur itérative, il est inapte à contracter ce type de relation. Ce point est important, comme on le verra par la suite.

## 2.2. RE- et la négation

Par rapport à la problématique de la négation, le préfixe *RE-* a un fonctionnement très différent de celui, par exemple, des préfixes négatifs *IN-* ou *DE-*. Ces derniers construisent un lexème antonyme de la base sur laquelle ils opèrent : *discret VS indiscret, croître VS décroître*, etc. Mais *RE-* ne construit pas un antonyme de sa base : *redescendre* annulatif n'est pas un antonyme de *descendre* (mais de *monter*) ; *ressortir* annulatif n'est pas un antonyme de *sortir* (mais de *entrer*), etc.

## 2.3. Effets en terme de champs lexicaux

Si on reprend un à un les couples listés en (4), on s'aperçoit qu'on a en fait deux listes de couples d'antonymes :

- |                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| (5) <i>monter VS redescendre</i>   | <i>monter VS descendre</i>       |
| <i>entrer VS ressortir</i>         | <i>entrer VS sortir</i>          |
| <i>donner VS reprendre</i>         | <i>donner VS prendre</i>         |
| <i>ouvrir VS refermer</i>          | <i>ouvrir VS fermer</i>          |
| <i>éteindre VS rallumer</i>        | <i>éteindre VS allumer</i>       |
| <i>arriver VS repartir</i>         | <i>arriver VS partir</i>         |
| <i>perdre VS retrouver</i>         | <i>perdre VS trouver</i>         |
| <i>disparaître VS réapparaître</i> | <i>disparaître VS apparaître</i> |
| <i>enlever VS remettre</i>         | <i>enlever VS mettre</i>         |
| <i>dévisser VS revisser</i>        | <i>dévisser VS visser</i>        |

On s'aperçoit ainsi que *RE-* n'est producteur d'antonyme qu'indirectement : il l'est dans la mesure seulement où sa base entre elle-même déjà dans un rapport d'antonymie avec un autre lexème.

Mais sur le plan lexicologique, la situation est plus complexe encore. En effet, dans la colonne gauche de la liste (5), on observe que l'antonyme du dérivé en *RE-* (par exemple

*monter*) peut lui-même être la base d'un dérivé en *RE-* à valeur annulatrice (*remonter*). C'est le cas pour les exemples des quatre premières lignes de (5). Il en résulte des familles dérivationnelles composées de quatre lexèmes organisés en trois couples d'antonymes, tous directionnels. Soit :

(6)	<i>monter VS redescendre</i>	<i>monter VS descendre</i>	<i>descendre VS remonter</i>
	<i>entrer VS ressortir</i>	<i>entrer VS sortir</i>	<i>sortir VS r(e)entrer</i>
	<i>donner VS reprendre</i>	<i>donner VS prendre</i>	<i>prendre VS redonner</i>
	<i>ouvrir VS refermer</i>	<i>ouvrir VS fermer</i>	<i>fermer VS rouvrir</i>

Les autres cas de la liste (5) ne présentent pas cette belle symétrie. Par exemple, on a les deux couples *éteindre VS rallumer* et *éteindre VS allumer*, mais on n'a pas *allumer VS rééteindre* : *rééteindre*, n'ayant qu'une valeur itérative, ne peut pas entrer dans une relation annulatrice avec *allumer* et n'en est donc pas un antonyme directionnel. De même, on a les deux couples d'antonymes *perdre VS retrouver* et *perdre VS trouver* ; mais *trouver* et *reperdre* ne sont pas des antonymes, car *reperdre* n'a pas d'interprétation annulatrice. D'où la liste (7).

(7)	<i>éteindre VS rallumer</i>	<i>éteindre VS allumer</i>	<i>allumer – rééteindre</i>
	<i>arriver VS repartir</i>	<i>arriver VS partir</i>	<i>partir – rarriver</i>
	<i>perdre VS retrouver</i>	<i>perdre VS trouver</i>	<i>trouver – reperdre</i>
	<i>disparaître VS réapparaître</i>	<i>disparaître VS apparaître</i>	<i>apparaître – redisparaître</i>
	<i>enlever VS remettre</i>	<i>enlever VS mettre</i>	<i>mettre – réenlever</i>
	<i>dévisser VS revisser</i>	<i>dévisser VS visser</i>	<i>visser – redévisser</i>

Dans les couples de la colonne de droite, le tiret qui remplace le 'vs' de l'antonymie indique seulement que le rapport entre les deux termes ne relève pas de l'antonymie. On observera que les dérivés en *RE-* de cette colonne ont parfois une existence douteuse en tant que lexèmes (cf. *rarriver*).

Au total on constate donc qu'on peut construire, à partir de 2 bases lexicales (ci-dessous :  $BASE_i$ ,  $BASE_j$ ) :

– tantôt une famille dérivationnelle comportant 4 lexèmes ( $BASE_i$ ,  $BASE_j$ ,  $RE-[BASE_i]$ ,  $RE-[BASE_j]$ ) organisée par 3 relations d'antonymie directionnelle, soit :

(6')	$BASE_i$ VS $RE-[BASE_j]$	$BASE_i$ VS $BASE_j$	$BASE_j$ VS $RE-[BASE_i]$
------	---------------------------	----------------------	---------------------------

– tantôt une famille dérivationnelle comportant 3 lexèmes ( $BASE_i$ ,  $BASE_j$ ,  $RE-[BASE_j]$ ) organisée par 2 relations d'antonymie directionnelle, soit :

(7')  $BASE_i$  VS  $RE-[BASE_j]$                        $BASE_i$  VS  $BASE_j$

Ces données soulèvent plusieurs questions. Nous en examinerons deux :

– d'une part, celle de savoir quelle est la différence entre la relation antonymique que contractent les couples de type :  $base_i$  VS  $base_j$  (comme *éteindre* VS *allumer*) et ceux de type :  $base_i$  VS  $RE-[base_j]$  (comme *éteindre* VS *rallumer*) ;

– d'autre part, celle de savoir s'il y a une explication possible à l'absence de symétrie constatée dans les cas (7) ci-dessus.

### 3. Antonymie directionnelle lexicale et antonymie directionnelle discursive

Si *monter* et *descendre* sont des antonymes directionnels, et si *monter* et *redescendre* sont également des antonymes directionnels, étant donné par ailleurs que *descendre* et *redescendre* ne sont pas synonymes, on est amené à se demander quelle est la différence entre ces deux oppositions sémantiques. Or cette différence peut être caractérisée comme suit.

L'une de ces oppositions directionnelles peut être décrite comme purement lexicale : c'est celle entre *monter* et *descendre*. En effet, les termes mis en relation le sont ici seulement en vertu de leur signifié lexical. Aucune valeur annulative n'est impliquée dans cette relation. Seule est signifiée l'idée de deux procès inverses quant à leur « direction ».

L'autre opposition directionnelle pourrait être qualifiée de discursive : c'est celle entre *monter* et *redescendre*, et de tous les couples de la colonne gauche de (5). « Discursive », parce que le terme qui porte le morphème *RE-*, dans ses emplois annulatifs, présuppose l'accomplissement préalable du procès que dénote son antonyme. Ainsi l'emploi de *redescendre* annulatif présuppose qu'il y a eu antérieurement un procès désignable par *monter* (cf. *il est monté puis redescendu*) ; l'emploi de *ressortir* annulatif présuppose qu'il y a eu antérieurement un procès désignable par *entrer* (cf. *il est entré puis ressorti*), etc. Par opposition au cas précédent, on peut donc dire que les termes mis en relation antonymique le sont ici en vertu de leur possible emploi conjoint en discours.

On notera que les antonymes lexicaux n'impliquent aucune temporalité, ni aucun scénario d'événement. En revanche les antonymes discursifs se caractérisent par une temporalité interne et impliquent typiquement un scénario d'événements : dans le couple, le dérivé en *RE-* est sémantiquement préconstruit pour désigner la deuxième phase d'un tel scénario, la première phase étant désignée par son antonyme. En cela, le rapport entre les

deux termes de ces couples s'apparente au rapport qu'il y a, en discours, entre un antécédent et un anaphorique, de sorte qu'on pourrait qualifier les dérivés en *RE-* annulatifs de verbes anaphoriques.

#### 4. Verbe centrifuge et verbe centripète

La principale question à laquelle nous devons essayer de répondre maintenant est la suivante : pourquoi, dans le cas des exemples (6), les deux termes antonymiques de la colonne centrale admettent-ils un antonyme directionnel en *RE-*, tandis qu'un seul des deux termes admet ce type d'antonyme dans les exemples (7) ? Question corrélatrice : pourquoi, dans les exemples (6), chacune des bases permet de construire un dérivé en *RE-* à valeur annulative, et pas dans les exemples (7) ? Notre explication comporte deux hypothèses enchaînées.

La première hypothèse est la suivante. Dans l'antonymie directionnelle, les deux états ou les deux propriétés impliqués par le sens des verbes (états ou propriétés qu'on qualifiera de « initial » et de « final ») ne sont pas équivalents du point de vue de la représentation sémantique du procès exprimé par le verbe. L'un des deux est spontanément représenté par les sujets parlants comme plus normal, plus stable que l'autre. L'autre est alors vu comme un écart par rapport à cet état normal ; il est en quelque sorte défini par rapport à lui. Cette hypothèse revient donc à dire que les procès désignés par ces verbes se caractérisent par une orientation particulière.

La seconde hypothèse est que c'est cette orientation des procès qui explique le comportement de ces verbes vis-à-vis de la préfixation *RE-* et, partant, la différence entre le cas (6) et le cas (7). – Voyons ceci de plus près.

Qualifions par convention de « état premier » l'état ou la propriété désignés ci-dessus comme stable et normal<sup>3</sup>. Nos deux hypothèses reviennent alors à décrire l'effet sémantique de la préfixation *RE-* dans sa valeur annulative comme un retour à l'état premier, et non pas seulement comme un retour à un état antérieur (pour reprendre une paraphrase souvent donnée par les lexicographes). Les dérivés en *RE-* annulatifs se caractériseraient ainsi par le fait que leur état final coïncide avec l'état premier.

Examinons la première ligne d'exemples de (7) : *éteindre* vs *rallumer*, *éteindre* vs *allumer*, *allumer* – *réteindre*. La description impliquée par nos deux hypothèses est la suivante : Si *RE-* annulatif signifie un retour à l'état premier, c'est que « être allumé » est l'état

---

<sup>3</sup> Cette idée d'un état stable ou normal nous a été suggérée par une remarque de Michel Roché (Université de Toulouse-Le Mirail), que nous remercions au passage.



premier tandis que « être éteint » n'est pas conçu comme premier. Dans le couple *éteindre* vs *rallumer*, *éteindre* est donc un verbe à état initial premier et à état final non premier, tandis que *rallumer* est un verbe à état initial non premier et à état final premier. On comprend maintenant pourquoi *réteindre* ne peut pas lexicaliser une valeur antonymique de *allumer* : la préfixation *RE-*, dont la valeur annulative implique un retour à l'état premier, ne peut pas construire à partir de *éteindre* un verbe à valeur annulative antonymique directionnel d'*allumer*, puisque *allumer* a par définition un état final premier. A partir de cette base, elle ne peut construire qu'un verbe à valeur itérative. Les autres verbes de (7) peuvent être analysés de la même manière.

On conviendra d'appeler verbes « centrifuges » les verbes dont l'état initial est premier (le procès qu'ils dénotent consistant à quitter cet état premier), et verbes « centripètes » les verbes à état final premier (le procès qu'ils dénotent consistant à produire cet état premier).

Cette analyse a les implications suivantes pour les exemples des listes (6). Si les deux verbes de la colonne centrale peuvent tous deux engendrer un dérivé en *RE-* à valeur annulative, c'est que tous deux sont des verbes centrifuges (ou du moins, qu'ils admettent une interprétation centrifuge). Prenons les exemples de la première ligne : *monter* vs *redescendre*, *monter* vs *descendre*, *descendre* vs *remonter*. Cela veut dire que *monter* comme *descendre* ont une interprétation dans laquelle leur état initial est l'état premier (respectivement « être en bas » pour *monter*, « être en haut » pour *descendre*<sup>4</sup>). *Monter* et *descendre* dénotent donc des procès centrifuges. C'est cette propriété qui rend possible le fait qu'aussi bien *redescendre* que *remonter* puissent dénoter un procès centripète, donc lexicaliser une valeur annulative et entrer dans une relation d'antonymie directionnelle avec, respectivement, *monter* et *descendre*. Les autres verbes de (6) peuvent être analysés de la même manière.

## 5. *DÉS-*, autre affixe directionnel

Ces conclusions font écho aux analyses de Boons (1984) (voir également sur ce point Muller 1990), qui utilise dans son étude sur le préfixe *DÉS-* la notion de polarité aspectuelle. Cet auteur observe en effet que les verbes en *DÉS-* sont systématiquement polarisés sur l'état initial, alors que leur base lexicale est polarisée sur l'état final. Traduit dans notre terminologie, cela signifie que les verbes dérivés en *DÉS-* sont des prédicats centrifuges, tandis

---

<sup>4</sup> Nous sommes conscient que cette caractérisation des états est quelque peu schématique et sémantiquement peu satisfaisante (notamment parce qu'elle ne prend en considération que *monter* et *descendre* intransitifs), mais elle suffit ici pour la démonstration.

que leur base verbale est centripète<sup>5</sup>. Les dérivés en *DÉS-* s’opposeraient sur ce point aux dérivés en *RE-* à valeur annulative !

Tentons un peu de lexicologie-fiction : le raisonnement que nous venons de faire, pour autant – bien sûr ! – qu’il soit correct, implique que *désallumer* est sémantiquement plausible pour lexicaliser le sens « *éteindre* » (puisque *allumer* est centripète), alors que *déséteindre* est sémantiquement transgressif pour lexicaliser le sens « *allumer* » (puisque *éteindre* est centrifuge). Ou encore, que *désapparaître* est sémantiquement plausible pour lexicaliser le sens « *disparaître* » (puisque *apparaître* est centripète), tandis que *dédisparaître* est sémantiquement transgressif pour lexicaliser le sens « *apparaître* » (puisque *disparaître* est centrifuge)... Malheureusement, comme le note Boons lui-même à la fin de son article, nos intuitions de sujet parlant ont la plus grande difficulté à distinguer, dans des cas de ce type, les formes qui nous paraissent bizarres pour simple cause de non-familiarité du lexème, de celles qui nous paraissent bizarres parce qu’elles transgresseraient un principe général de la morphologie constructionnelle<sup>6</sup>.

## 6. Pour conclure : retour à l’antonymie directionnelle

Revenons brièvement à la distinction entre antonymie directionnelle lexicale et antonymie directionnelle discursive. Nous pouvons maintenant ajouter les points suivants à nos définitions :

– Les deux termes d’un couple d’antonymes directionnels lexicaux peuvent ou non avoir le même état premier comme facteur commun. Prenons le cas de *chausser* vs *déchausser* : *chausser* a un état final premier, tandis que *déchausser* a un état initial premier. Mais considérons le couple *monter* vs *descendre* : ils ont tous deux comme état premier leur état initial, donc deux états opposés.

– En revanche, les deux termes d’un couple d’antonymes directionnels discursifs partagent nécessairement le même état premier : il s’agit toujours de l’état final du dérivé en *RE-* et de l’état initial de son antonyme. Autrement dit, dans un couple d’antonymes directionnels discursifs, le dérivé en *RE-* a nécessairement une orientation centripète, et son antonyme une orientation centrifuge. C’est cette co-polarisation qui détermine, ou plutôt qui rend possible, l’interprétation annulative du dérivé en *RE-*.

---

<sup>5</sup> Ce qui est dit ici concerne seulement les lexèmes en *DÉS-* antonymes directionnels de leur base. Des verbes comme *désavouer*, *déconseiller*, *déplaire*, *désobéir* ou *déshériter*, a fortiori comme *dessécher*, ne sont donc pas concernés ici.

<sup>6</sup> Pour des développements plus substantiels sur le contraste *RE-* / *DÉS-*, voir Apothéloz (à paraître).

## Références

- Apothéloz, D. 2005. « RE- et les différentes manifestations de l'itérativité ». *Pratiques*, n° 125-126, pp. 48-71.
- à paraître. « La préfixation en RE-, l'antonymie directionnelle et les phénomènes de polarité sémantique ». *Journal of French Language Studies*.
- Boons, J.-P. 1984. « *Sceller un piton dans le mur ; desceller un piton du mur*. Pour une syntaxe de la préfixation négative ». *Langue française*, n° 62, pp. 95-126.
- Cruse, D.A. 1986. *Lexical semantics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Gaatone, D. 1971. *Etude descriptive du système de la négation en français contemporain*. Genève : Droz.
- 1987. « Les préfixes négatifs avec les adjectifs et les noms verbaux ». *Cahiers de lexicologie*, n° 50/1, pp. 79-90.
- Jones, S. 2002. *Antonymy : A corpus-based perspective*. London : Routledge.
- Larrivée, P. 2004. *L'association négative. Depuis la syntaxe jusqu'à l'interprétation*. Genève : Droz.
- Leech, G. 1974. *Semantics*. Harmondsworth : Penguin.
- Lewandowska-Tomaszczyk, B. 1996. *Depth of negation. A cognitive semantic study*. Łódź : Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego.
- Lyons, J. 1977. *Semantics, I*. Cambridge : Cambridge University Press. Traduction française : *Eléments de sémantique*. Paris : Librairie Larousse, 1978.
- Mok, Q.I.M. 1980. Le préfixe *re-* re-regardé : productivité et potentialité. In : D.-J. Van Alkemade, A. Feitsma, W.J. Meys, P. van Reenen, J.J. Spa (eds), *Linguistic studies offered to Berthe Siertsema*. Amsterdam : Rodopi, pp. 205-216.
- Muller, C. 1990. « Contraintes de perception sur la productivité de la préfixation verbale en *de-* négatif ». *Travaux de linguistique et de philologie*, n° 28, pp. 171-192.
- 1991. *La négation en français. Syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*. Genève : Droz.
- Rizzo, D. 1980. « La trasformazione lessicale negativa nel francese moderno ». *Rassegna italiana di linguistica applicata*, n° 12/3, pp. 69-91.